



Que le conseil adopte et signe tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 2 avril 2014.

ADOPTÉ

#### 4. DEPOT DU PROCES-VERBAL DU CAP DU 25 MARS 2014

La secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 25 mars 2014 tel qu'adopté par ce dernier.

#### 5. MRC DRUMMOND, JOUR APRES JOUR...

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil, en date du 6 mai 2014, est déposée pour information.

#### 6. FINANCES

##### A) RAPPORT DE LA SECRETAIRE-TRESORIERE SUR LES DEPENSES

Conformément au règlement MRC-65, la secrétaire-trésorière dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois d'avril 2014. Il n'y a pas de question.

AVRIL 2014

|                                     |               |
|-------------------------------------|---------------|
| Factures incompressibles acquittées | 351 132,60 \$ |
| Factures approuvées                 | 31 593,05 \$  |
| Rémunérations                       | 7 236,18 \$   |
| Allocations de dépenses             | 3 618,09 \$   |
| Remboursement des dépenses          | 0,00 \$       |

##### B) RAPPORT BIANNUEL SUR LES REVENUS ET LES DEPENSES

La secrétaire-trésorière transmet aux membres du conseil le rapport biannuel sur les recettes et les dépenses de la MRC en conformité à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1)* et au règlement # MRC-550.

##### C) FBL – AUDIT 2013 MRC10657/05/14

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Drummond a retenu les services de la firme FBL SENCRL, Société de comptables professionnels agréés, le 3 juillet 2013, pour les années 2013, 2014 et 2015;

ATTENDU QUE la firme FBL SENCRL a déposé au bureau de la MRC une facture pour ses honoraires professionnels pour la préparation du rapport financier 2013 de la MRC de Drummond;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture, qui correspond au montant prévu, soit 5 250 \$ plus des frais de consultations téléphoniques en 2013 et 2014;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

Que le conseil de la MRC autorise le versement d'une somme de 5 500,00 \$ plus taxes, à la firme FBL SENCRL, pour acquitter la facture de ses honoraires professionnels en regard de la réalisation du rapport financier 2013 de la MRC.

ADOPTÉ

## D) MONDIAL DES CULTURES

**Subvention 2014 mrc10658/05/14**

ATTENDU que la MRC de Drummond, la Ville de Drummondville et le ministère de la Culture et des Communications ont conclu le 17 avril 2012 une convention ayant pour objet une entente de développement culturel et que cette convention a été modifiée le 14 août 2013 et qu'un Avenant 2 a été signé le 7 avril 2014 afin de soutenir le Mondial des cultures de Drummondville pour l'édition 2014;

ATTENDU la réception d'un chèque au montant de 80 000 \$ dudit ministère comme subvention de ladite entente;

ATTENDU QUE l'entente prévoit le transfert de cette somme à la Ville de Drummondville dans sa totalité;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau

Et résolu

Que le conseil autorise le versement de la subvention au montant de 80 000 \$ du ministère de la Culture et des Communications, à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

## E) ENTENTE DE DEVELOPPEMENT CULTURELLE

**Versement de la subvention mrc10659/05/14**

ATTENDU l'entente de développement culturel 2011-2014 conclue entre la MRC de Drummond, la Ville de Drummondville et le ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU la réception à la MRC de Drummond, le 14 avril dernier, d'un chèque au montant de 75 000 \$ dudit ministère comme subvention de l'an 3 de ladite entente;

ATTENDU QUE l'entente prévoit une répartition de cette somme de la manière suivante, soit 23 000 \$ à la MRC et 52 000 \$ à la Ville de Drummondville tel qu'il est stipulé à l'annexe B de l'avenant;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Robert Boucher

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que le conseil autorise le versement de la subvention au montant de 52 000 \$ du ministère de la Culture et des Communications, à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

## F) CONTRAT DE SERVICES JOBILICO MRC10660/05/14

ATTENDU QUE la MRC de Drummond désire faire paraître ses offres d'emploi sur un réseau ayant une grande visibilité;

ATTENDU QU'une soumission a été demandée à Jobilico, Réseau d'opportunités regroupant plusieurs employeurs et qu'un contrat a été transmis à la MRC de Drummond, le 23 avril, au coût de 1 195 \$ plus les taxes pour douze mois;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif et de planification ont procédé à l'évaluation de l'offre de contrat et en font la recommandation;

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau

Appuyé par Jean Parenteau

Et résolu

Que le conseil autorise

1. Le versement d'une somme de 1 195 \$ plus taxes, à Jobillico inc. afin d'activer l'abonnement de la MRC de Drummond pour 12 mois, à même le budget Administration générale (poste-publicité) 2014.
2. La directrice générale et secrétaire trésorière à signer un contrat avec Jobillico inc.

ADOPTÉ

## 7. ADMINISTRATION

### A) RAPPORT DU COMITE DU PERSONNEL

La secrétaire-trésorière dépose le rapport du comité du personnel tenu le 30 avril dernier. Conséquemment, le projet de résolution suivant est soumis :

#### **Embauche de ressources pour le service d'évaluation foncière mrc10661/05/14**

ATTENDU les travaux récents des comités d'évaluation et de ceux du comité du personnel;

ATTENDU les besoins du service d'évaluation foncière identifiés par les membres du comité d'évaluation;

ATTENDU QUE l'embauche de deux étudiants est prévue aux prévisions budgétaires 2014 pour une durée de trois mois chacun;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

Que le conseil autorise la secrétaire-trésorière

1. À procéder à l'embauche d'une ressource à temps plein pour les six prochains mois de l'année 2014 afin de soutenir le travail de l'équipe du service d'évaluation foncière lors des visites terrain, en respect des conditions de la politique salariale en vigueur.
2. À procéder aussi à l'embauche d'un étudiant pour une durée de trois mois, au lieu de deux étudiants.
3. Que les autres conditions de travail applicables soient les mêmes que celles en vigueur pour les autres employés contractuels de la MRC.

ADOPTÉ

## 8. ÉVALUATION

### A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 28 avril 2014 est déposé. Il n'y a pas de question.

### B) RAPPORT DU COMITE D'ÉVALUATION

Madame Carole Côté dépose et présente le rapport du comité d'évaluation qui a tenue une rencontre le 16 avril dernier.

## 9. AMÉNAGEMENT

### A) RAPPORT DU COMITE D'AMENAGEMENT

Prenant la parole, M. Alexandre Cusson dépose et présente les sujets abordés lors des réunions du 3 et du 30 avril dernier du comité d'aménagement (CAM).

- Demande d'avis préliminaire de Saint-Lucien (un projet de résolution suit)
- Modification du RCI – règlement # MRC-747 (un projet de résolution suit)
- Demande de modification du schéma d'aménagement (Saint-Majorique de Grantham)
- Révision du schéma d'aménagement (un projet de résolution suit)

#### **A.1) Modification au règlement de contrôle intérimaire**

Résolution d'adoption du règlement de remplacement # MRC-747-1  
mrc10662/05/14

ATTENDU l'avis défavorable émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) relatif au règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire et portant le # MRC-747;

ATTENDU QUE le MAMOT avait jugé non conforme aux orientations gouvernementales le fait de réduire la largeur de certains lots situés dans les îlots déstructurés;

ATTENDU QUE certains points ont été éclaircis avec les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QU'un des terrains visés bénéficiait de droits acquis et qu'il n'y avait aucune obligation de l'agrandir;

ATTENDU QUE ce règlement a fait l'objet d'un avis de motion transmis le 24 avril dernier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

Que le conseil adopte le règlement # MRC-747-1 remplaçant le règlement # MRC-747 lequel modifiait le règlement de contrôle intérimaire.

ADOPTÉ

#### **A.2) Révision du schéma d'aménagement et de développement**

Dépôt du second projet pour adoption mrc10663/05/14

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC a adopté le 11 novembre 1997, un projet de schéma d'aménagement et de développement révisé désigné *premier projet*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit adopter un projet de schéma d'aménagement et de développement révisé désigné *second projet*;

ATTENDU QUE le comité d'aménagement suggère au conseil d'adopter ledit projet pour pouvoir enclencher officiellement le processus de consultation auprès de la population et des municipalités;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que le conseil adopte par résolution le second projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé tel que déposé.

ADOPTÉ

**A.3) Demande d'avis préliminaire / Saint-Lucien mrc10664/05/14**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Lucien demande à la MRC un avis préliminaire concernant la possibilité de remplacer la zone de villégiature R-2 par une zone résidentielle où les habitations unifamiliales isolées seraient autorisées sur des terrains de 3 000 mètres carrés et plus;

ATTENDU QUE la demande touche la zone blanche hors périmètre urbain et les affectations agroforestière et récréative du schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE le schéma autorise la construction résidentielle dans l'affectation agroforestière et la construction de résidences saisonnières dans l'affectation récréative;

ATTENDU QUE la demande de la municipalité vise la transformation du secteur concerné en une zone de résidences permanentes non autorisée à cet endroit;

ATTENDU la recommandation des membres du CAM;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Claude Bahl

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond informe la municipalité de Saint-Lucien de la non conformité de la demande car elle aurait pour effet de créer une zone où des résidences permanentes seraient permises alors que ce type de résidences est permis seulement dans des secteurs de consolidation et non dans une affectation récréative ou agroforestière.

ADOPTÉ

**B) RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF AGRICOLE**

Prenant la parole M. Félicien Cardin, président du comité consultatif agricole (CCA), informe ses collègues du conseil des sujets abordés lors de la réunion du 30 avril dernier de son comité, à savoir :

Vérification de la conformité de projets de règlements

Avis sur une demande d'autorisation dans la zone agricole soumise à la CPTA par le MTQ (un projet de résolution suit)

Avis sur une demande d'autorisation dans la zone agricole soumise à la CPTA par la municipalité de Wickham (un projet de résolution suit)

Demande de modification du RCI (un projet de résolution suit)

Tous les projets suivants étaient conformes aux orientations du schéma d'aménagement et du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :

- Règlement no 4490 Drummondville (ajouter un matériau à la liste des revêtements extérieurs permis pour certains usages accessoires)
- Règlement no 260/2014 Saint-Bonaventure (ajouter des dispositions pour tenir compte de la réforme cadastrale et modifier les clauses de droits acquis de certains lots dérogatoires)
- Règlement no 181-2014 Saint-Guillaume (ajouter des normes concernant les sablières)
- Règlement no 182-2014 Saint-Guillaume (modifier les conditions d'émission d'un permis pour une sablière)

**B.1) Demandes d'avis de la CPTA sur des projets en zone agricole**

B.1.1.) Ministère des Transports du Québec (MTQ) (Parties des lots 706)  
Dossier # 407261 mrc10665/05/14

ATTENDU QUE la CPTA requiert l'avis de la MRC concernant une demande d'autorisation à une fin autre qu'agricole soumise par le ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE plus particulièrement, le ministère projette de remplacer le ponceau P-02303 sur la route O'Brien et que pour ce faire, l'utilisation d'une superficie d'environ 992 mètres carrés, correspondant aux parties des lots 706 du cadastre du Canton de Wickham et 1057 du cadastre du Canton de Durham, circonscription foncière de Drummond, est nécessaire pour réaliser ce projet;

ATTENDU QUE toujours dans le cadre de ce projet, l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une superficie approximative de 372 mètres carrés, correspondant aux mêmes parties de lots, destinée à être utilisée à titre de servitude temporaire de travail pour une période de trois ans, est requise;

ATTENDU QUE ce projet aura peu d'impact sur les activités agricoles étant donné les faibles superficies visées;

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif agricole (CCA) le 30 avril 2014 sur le même objet;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond informe la Commission de protection du territoire agricole (CPTA) que la MRC appuie la demande d'autorisation du ministère des Transports du Québec visant le remplacement du ponceau P-02303 sur la route O'Brien et l'utilisation temporaire de superficies sur les parties de lots 706 et 1057 dans la municipalité de Lefebvre, laquelle est **conforme** aux orientations contenues au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures du règlement de contrôle intérimaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

B.1.2) Municipalité de Wickham                      mrc10666/05/14  
Dossier # 407049

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole requiert de la MRC de Drummond un avis concernant une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture soumise par la municipalité de Wickham;

ATTENDU QUE ce projet concerne l'utilisation d'une superficie d'environ 10 800 mètres carrés, à même une partie du lot 252, rang 10, du cadastre du Canton de Wickham, circonscription foncière de Drummond, pour permettre à la municipalité de procéder au réaligement de la route verte en évitant le secteur industriel et en utilisant une portion d'une ancienne emprise ferroviaire du CP;

ATTENDU QUE les vérifications effectuées permettent de constater que le projet toucherait une faible superficie de la zone verte;

ATTENDU QU'actuellement, la piste cyclable traverse une zone industrielle dans la municipalité de Wickham, ce qui peut diminuer la sécurité des cyclistes. Sa relocalisation, en circuit fermé dans l'ancienne emprise ferroviaire, permettrait de régler ce problème;

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif agricole (CCA) le 30 avril 2014 sur le même objet;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Pierre Levasseur

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond informe la Commission de protection du territoire agricole (CPTA) que la MRC appuie le projet d'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 252 d'une superficie de 10 800 mètres carrés, dans la municipalité de Wickham, laquelle est **conforme** aux orientations contenues au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures du règlement de contrôle intérimaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

**B.2) Demande de modification au RCI / Saint-Bonaventure  
mrc10667/05/14**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bonaventure s'adresse à la MRC en vue de modifier la délimitation d'une zone inondable apparaissant à la carte A12 en annexe du RCI;

ATTENDU QUE le secteur concerné touche les deux terrains de camping qui sont tous deux situés dans une zone inondable de grand courant longeant la rivière Saint-François;

ATTENDU QUE la municipalité fait valoir, en tenant compte des témoignages concernant le mouvement des glaces sur les terrains visés, que la zone de grand courant ne correspond pas à la réalité;

ATTENDU QUE la modification de la limite de zone inondable faciliterait donc la mise aux normes des installations septiques des terrains de camping;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif agricole (CCA);

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Claude Bahl

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

Que le conseil procède à la modification du règlement de contrôle intérimaire (RCI) pour permettre, dans la municipalité de Saint-Bonaventure, que la zone inondable de grand courant apparaissant sur la carte A12 en annexe du RCI, soit revue pour tenir compte de la réalité.

ADOPTÉ

**C) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS  
D'URBANISME**

**C.1) Drummondville**

**C.1.1) Règlement no 4473-1 mrc10668/05/14**

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4473-1 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de modifier les différentes dispositions du règlement de zonage;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron, quant à ce dossier;

ATTENDU que les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 4473-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4473-1 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ



## C.1.2) Règlement no 4490 mrc10669/05/14

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4490 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de modifier la liste des matériaux de revêtement extérieur des bâtiments accessoires;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron, quant à ce dossier;

ATTENDU que les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par Marcel Bergeron

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 4490 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4490 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

## C.1.3) Règlement no 4496 mrc10670/05/14

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4496 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de modifier les dispositions relatives à l'identification de certains types de résidences multifamiliales et collectives;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron, quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Robert Boucher

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 4496 modifiant le règlement de zonage de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4496 à la ville de Drummondville.

ADOPTÉ

## C.1.4) Règlement no 4497-1 mrc10671/05/14

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4497-1 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'autoriser, dans la zone industrielle I-336-1, certains usages commerciaux et industriels existants et projetés;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron, quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 4497-1 modifiant le règlement de zonage de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4497-1 à la ville de Drummondville.

ADOPTÉ

C.1.5) Règlement no 4501

mrc10672/05/14

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4501 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de modifier certaines définitions dans la section terminologie;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron, quant à ce dossier;

ATTENDU que les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Félicien Cardin

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 4501 modifiant le règlement de zonage de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4501 à la ville de Drummondville.

ADOPTÉ

## **C.2) Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse**

Règlement no 405-2014

mrc10673/05/14

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse a transmis pour approbation son règlement no 405-2014 amendant ses règlements de zonage no 163, de lotissement no 164 et administratif no 166;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de permettre des activités temporaires récréatives en zone agricole sous certaines conditions;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU que les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Marie-Andrée Auger  
 Appuyé par Robert Boucher  
 Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 405-2014 modifiant les règlements de zonage, lotissement et administratif de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 405-2014 à la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse.

ADOPTÉ

### **C.3) Sainte-Brigitte-des-Saults**

Règlement no 392-2014                      mrc10674/05/14

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a transmis pour approbation son règlement no 392-2014 amendant son règlement de permis et certificat no 335-07;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de préciser et ajouter des exigences lors d'une demande de permis d'installation septique;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU que les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Marcel Bergeron  
 Appuyé par Carole Côté  
 Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 392-2014 modifiant le règlement de permis et certificat de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 392-2014 à la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉ

### **C.4) Saint-Germain-de-Grantham**

Règlement no 497-14                      mrc10675/05/14

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a transmis pour approbation son règlement no 497-14 amendant son règlement de zonage no 250-04;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de créer la zone A14 à même une partie de la zone A2;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU que les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 497-14 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 497-14 à la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉ

### **C.5) Saint-Lucien**

Règlement no 2013-042

mrc10676/05/14

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Lucien a transmis pour approbation son règlement no 2013-042 amendant les règlements de zonage no 03-90, de lotissement no 04-90 et administratif no 08-90;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de créer la zone H-7.1 à même la zone H-7 et ajouter les normes d'implantation pour cette zone;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Carole Côté

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 2013-042 modifiant les règlements de zonage, de lotissement et administratif de la municipalité de Saint-Lucien, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 2013-042 à la municipalité de Saint-Lucien.

ADOPTÉ

### **D) PROJET DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (ÉCHANGE DE ZONE À LONG TERME - NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL VILLAGE)**

#### **D.1) Résolution d'adoption du projet de règlement et du document indiquant la nature des modifications au schéma d'aménagement mrc10677/05/14**

ATTENDU QU'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement ainsi que le document indiquant la nature des modifications au schéma d'aménagement sont déposés pour adoption par résolution;

ATTENDU le résumé de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à l'objet de ce projet visant à échanger une superficie d'environ 5 600 mètres carrés entre une zone à long terme et une zone de développement à court terme dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC peut, en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)* à tout moment, modifier son schéma d'aménagement;

Il est proposé par Marie-Andrée Auger

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le conseil adopte le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement tel que décrit au préambule de la présente résolution et le document qui l'accompagne.

ADOPTÉ

#### **D.2) Avis de motion**

**AVIS DE MOTION** et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Monsieur Jean-Guy Hébert** et par **Monsieur Pierre Levasseur** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour approbation un règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond concernant la zone à long terme de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village. Copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

#### **D.3) Assemblée publique obligatoire mrc10678/05/14**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le conseil de la MRC doit fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique à être tenue concernant la modification du schéma d'aménagement;

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que le conseil tienne une assemblée publique à la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village et délègue à la directrice générale le soin de fixer la date et l'heure de ladite assemblée.

ADOPTÉ

#### **D.4) Réduction des délais mrc10679/05/14**

ATTENDU QU'en vertu l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le conseil de la MRC peut fixer le délai pour émettre un avis sur la modification du schéma sans qu'il ne soit inférieur à vingt (20) jours;

Il est proposé par Mario Van Doorn

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

Que le conseil fixe à vingt (20) jours le délai pour émettre un avis sur le projet de modification du schéma d'aménagement adopté séance tenante.

ADOPTÉ

#### **D.5) Formation de la Commission d'aménagement mrc10680/05/14**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, la MRC doit tenir des assemblées publiques de consultation sur ses modifications au schéma par l'intermédiaire d'une Commission d'aménagement formée des membres de celle-ci qu'elle désigne, et présidée par le préfet;

Il est proposé par Claude Bahl  
 Appuyé par Michel Bourgeois  
 Et résolu

Que le conseil désigne le préfet et le maire de la municipalité concernée pour faire partie de la Commission d'aménagement chargée de consulter sur le contenu de la modification au schéma d'aménagement.

ADOPTÉ

## **10. GESTION DES COURS D'EAU**

A) DEMANDE D'EXECUTION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT  
 COURS D'EAU FOURCHE A JEAN-PAUL, BRANCHE # 10 (Gc-179)  
 SAINT-GUILLAUME MRC10681/05/14

ATTENDU la résolution # 303-10-2011 de la municipalité de Saint-Guillaume, demandant la réalisation de travaux d'aménagement de la branche # 10 du cours d'eau Fourche à Jean-Paul;

ATTENDU QUE ledit cours d'eau est sous la compétence de la MRC de Drummond;

ATTENDU les plans fournis par la firme Genivar;

ATTENDU la résolution # mrc10442/10/13 demandant un certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU la réception dudit certificat;

ATTENDU la résolution # 303-10-2011 de la municipalité de Saint-Guillaume par laquelle celle-ci s'engage à défrayer les coûts engendrés par lesdits travaux;

ATTENDU les discussions des membres du conseil à ce sujet;

Il est proposé par Pierre Levasseur  
 Appuyé par Carole Côté  
 Et résolu

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
2. Que le conseil autorise les travaux d'aménagement de la branche # 10 du cours d'eau Fourche à Jean-Paul.
3. Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution # 303-10-2011 de la municipalité de Saint-Guillaume.

ADOPTÉ

B) DEMANDE D'EXECUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN  
 COURS D'EAU PIERRE FEVRIER, BRANCHES # 14 ET 20 (Gc-226)  
 SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM MRC10682/05/14

ATTENDU la résolution # 12-12-383 de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham demandant l'entretien des branches # 14 et 20 du cours d'eau Pierre-Février;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 1 700 mètres linéaires;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 925 mètres linéaires;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 26 mars 2014;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 10 700 \$;

ATTENDU QUE certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la résolution # 12-12-383 de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU les discussions des membres du conseil à ce sujet;

Il est proposé par Claude Bahl

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
2. Que le conseil autorise les travaux d'entretien dans les branches # 14 et 20 du cours d'eau Pierre-Février, sur une distance d'environ 1 700 mètres linéaires, au montant estimé de 10 700 \$.
3. Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution # 12-12-383 de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉ

C) DEMANDE D'EXECUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN  
COURS D'EAU RIVIERE DUNCAN, BRANCHES # 11 ET 12 (Gc-235)  
WICKHAM MRC10683/05/14

ATTENDU la résolution # 2013-07-289 de la municipalité de Wickham demandant l'entretien des branches # 11 et 12 du cours d'eau Rivière Duncan;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 780 mètres linéaires;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 5 800 \$;

ATTENDU QUE certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la résolution # 2013-07-289 de la municipalité de Wickham s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU les discussions des membres du conseil à ce sujet;

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
2. Que le conseil autorise les travaux d'entretien dans les branches # 11 et 12 du cours d'eau Rivière Duncan, sur une distance d'environ 780 mètres linéaires, au montant estimé de 5 800 \$.
3. Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution # 2013-07-289 de la municipalité de Wickham.

ADOPTÉ

D) DEMANDE D'EXECUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN  
COURS D'EAU ARMAND DORE, BRANCHE # 8 (Gc-237)  
SAINT-GUILLAUME MRC10684/05/14

ATTENDU la résolution # 2010-07-2013 de la municipalité de Saint-Guillaume demandant l'entretien de la branche # 8 du cours d'eau Armand Doré;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;





F) DEMANDE D'EXECUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN  
COURS D'EAU THOMAS TOUZIN, BRANCHE # 30 (Gc-250)  
SAINT-GUILLAUME MRC10686/05/14

ATTENDU la résolution # 338-11-2013 de la municipalité de Saint-Guillaume demandant l'entretien de la branche # 30 du cours d'eau Thomas-Touzin;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 1 750 mètres linéaires;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 19 mars 2014;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 10 600 \$;

ATTENDU QUE certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la résolution # 338-11-2013 de la municipalité de Saint-Guillaume s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU les discussions des membres du conseil à ce sujet;

Il est proposé par Carole Côté

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
2. Que le conseil autorise les travaux d'entretien dans la branche # 30 du cours d'eau Thomas-Touzin, sur une distance d'environ 1 750 mètres linéaires, au montant estimé de 10 600 \$.
3. Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution # 338-11-2013 de la municipalité de Saint-Guillaume.

ADOPTÉ

G) DEMANDE D'EXECUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN  
COURS D'EAU TETE DU RUISSEAU DES CHENES (Gc-252)  
SAINT-GUILLAUME MRC10687/05/14

ATTENDU la résolution # 337-11-2013 de la municipalité de Saint-Guillaume demandant l'entretien du cours d'eau Tête du Ruisseau des Chênes;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 2 230 mètres linéaires;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 17 mars 2014;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 13 900 \$;

ATTENDU QUE certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la résolution # 337-11-2013 de la municipalité de Saint-Guillaume s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU les discussions des membres du conseil à ce sujet;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.



## B) AUTRES

**Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

Prenant la parole, Mme Marie-Andrée Auger procède à la lecture du compte rendu de la réunion du 3 avril du CA de la FQM. Elle répond à plusieurs questions concernant l'entente à être signée entre la FQM et les villes de Montréal et de Québec.

**Commission Permanente du Développement Social, Institutions et Démocratie (CPDSID)**

Mme Auger résume la teneur de la rencontre de la Commission Permanente du Développement Social, Institutions et Démocratie (CPDSID) aujourd'hui même. Elle informe le conseil du Service d'appel téléphonique 211 qui a fait l'objet d'une présentation à la FQM. Des informations supplémentaires suivront.

**14. DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**

## A) PACTE RURAL 2007-2014

**A.1) Rapport d'évaluation du Pacte Rural 2007-2014 mrc10689/05/14**

ATTENDU la finalisation du Pacte rural 2007-2014;

ATTENDU que 184 projets ont été soutenus par le Pacte rural 2007-2014 au cours de cette période;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'adoption d'un rapport d'évaluation du Pacte rural tel que complété par l'agente de développement en milieu rural de la MRC de Drummond et recommandé par les comités ruralité et administratif et de planification;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

Que le conseil procède à l'adoption du Rapport d'évaluation du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Drummond et transmette un exemplaire de la présente résolution et du Rapport d'évaluation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

**A.2) Liste des engagements financiers mrc10690/05/14**

ATTENDU la fin du Pacte rural 2007-2014 et que les sommes restantes doivent être engagées au 31 mars 2014 et être versées au plus tard le 31 mars 2015;

ATTENDU que 184 projets ont été soutenus par le Pacte rural 2007-2014 au cours de cette période et qu'il y a lieu de confirmer les engagements financiers des projets soutenus par le comité de la ruralité;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond

1. Procède à l'adoption du tableau *Liste des engagements financiers* de la MRC de Drummond présentant l'ensemble des projets soutenus au cours des sept dernières années, des montants déboursés et des projets toujours en cours.
2. Transmette un exemplaire de la présente résolution et de la *Liste des engagements financiers* de la MRC de Drummond au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

B) SDED (CLD DRUMMOND)

**Nomination des membres du conseil d'administration**

**mrc10691/05/14**

ATTENDU la résolution de la MRC # mrc6977/04 reconnaissant la SDED (CLD Drummond) inc. comme Centre local de développement (CLD) de la MRC de Drummond;

ATTENDU QU'en vertu de ladite résolution, le conseil de la MRC se doit de désigner les membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD);

ATTENDU QUE l'assemblée générale annuelle de la SDED s'est tenue le 6 mai dernier et qu'à cette occasion, il a été question de la nomination des propriétaires ou hauts dirigeants d'entreprises ou d'organisations, qui sont recommandés pour occuper les quatre postes sectoriels vacants au conseil d'administration de la SDED;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

Que le conseil nomme et désigne au conseil d'administration de la SDED, pour les quatre postes sectoriels vacants, les personnes suivantes :

| <b>Secteurs</b>               | <b>Désignation</b> |
|-------------------------------|--------------------|
| Industriel (Représentant PME) | Carl Binette       |
| Commercial et service         | Magalie Houle      |
| Éducation                     | Brigitte Bourdages |
| Ruralité                      | Martin Fafard      |

Que le conseil confirme les nominations pour la MRC de Drummond, telles qu'incluses à la résolution # mrc10580/01/14 :

- Mme Marie-Andrée Auger, mairesse de Saint-Edmond-de-Grantham
- M. Alexandre Cusson, maire de Drummondville
- M. Jean-Pierre Vallée, préfet suppléant
- Mme Isabelle Marquis, conseillère à la Ville de Drummondville
- M. Pierre Levasseur, conseiller à la Ville de Drummondville

Toutes ces personnes ont déjà accepté leur nomination respective.

ADOPTÉ

**15. CORRESPONDANCE**

A) INFORMATION GÉNÉRALE

Les membres ont reçu la liste de correspondance du mois d'avril et sont invités à contacter la MRC pour recevoir copie des documents d'intérêt.

**16. DIVERS**

Aucun dossier n'est traité.

**17. PERIODE DE QUESTIONS**

M. Claude Lebel de Saint-Félix-de-Kingsey demande s'il existe une vision commune du conseil de la MRC et qui sera transmise lors de la rencontre du président de la FQM, à Saint-Edmond-de-Grantham. Mme Auger explique la présentation et le président établira les enjeux de la FQM afin d'avoir l'avis des participants sur ceux-ci.

M. Jean-Pierre Vallée informe le conseil de la prochaine Assemblée des MRC à Québec, les 4 et 5 juin prochain et des différents sujets à l'ordre du jour. Il représentera la MRC à cet événement.

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE MRC10692/05/14**

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu unanimement

Que le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 35.

---

Alexandre Cusson  
Préfet

---

Christine Labelle  
Secrétaire-trésorière

## PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2014

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES</b> .....  | <b>56</b> |
| <b>2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR</b> MRC10655/05/14.....   | <b>56</b> |
| <b>3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2014</b><br>MRC10656/05/14.....            | <b>56</b> |
| <b>4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 25 MARS 2014</b> .....  | <b>57</b> |
| <b>5. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR...</b> .....   | <b>57</b> |
| <b>6. FINANCES</b>   |           |
| A) RAPPORT DE LA SECRETAIRE-TRESORIERE SUR LES DEPENSES .....  | 57        |
| B) RAPPORT BIANNUEL SUR LES REVENUS ET LES DEPENSES .....  | 57        |
| C) FBL – AUDIT 2013 MRC10657/05/14.....  | 57        |
| D) MONDIAL DES CULTURES.....   | 58        |
| subvention 2014 mrc10658/05/14.....  | 58        |
| E) ENTENTE DE DEVELOPPEMENT CULTURELLE .....   | 58        |
| versement de la subvention mrc10659/05/14.....   | 58        |
| F) CONTRAT DE SERVICES JOBILICO MRC10660/05/14 .....   | 58        |
| <b>7. ADMINISTRATION</b>   |           |
| A) RAPPORT DU COMITE DU PERSONNEL.....   | 59        |
| embauche de ressources pour le service d'évaluation foncière mrc10661/05/14.....                             | 59        |
| <b>8. ÉVALUATION</b>   |           |
| A) RAPPORT SUR LA TENUE A JOUR DES ROLES .....   | 59        |
| B) RAPPORT DU COMITE D'ÉVALUATION .....  | 59        |
| <b>9. AMÉNAGEMENT</b>  |           |
| A) RAPPORT DU COMITE D'AMENAGEMENT   |           |
| A.1) modification au règlement de contrôle intérimaire   |           |
| résolution d'adoption du règlement de remplacement # mrc-747-1 mrc10662/05/14.....                           | 60        |
| A.2) révision du schéma d'aménagement et de développement  |           |
| dépôt du second projet pour adoption mrc10663/05/14.....   | 60        |
| A.3) demande d'avis préliminaire / saint-lucien mrc10664/05/14.....  | 61        |
| B) RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF AGRICOLE  |           |
| B.1) demandes d'avis de la cpta sur des projets en zone agricole .....                                       | 61        |
| b.1.1) ministère des transports du québec (mtq) (parties des lots 706) dossier # 407261 mrc10665/05/14 ..... | 61        |
| b.1.2) municipalité de wickham dossier # 407049 mrc10666/05/14.....  | 62        |
| B.2) demande de modification au rci / saint-bonaventure mrc10667/05/14.....                                  | 63        |
| C) APPROBATION DE MODIFICATIONS A DES REGLEMENTS D'URBANISME   |           |
| C.1) drummondville   |           |
| C.1.1) règlement no 4473-1 mrc10668/05/14 .....  | 63        |
| C.1.2) règlement no 4490 mrc10669/05/14.....   | 64        |
| C.1.3) règlement no 4496 mrc10670/05/14.....   | 64        |
| C.1.4) règlement no 4497-1 mrc10671/05/14 .....  | 64        |
| C.1.5) règlement no 4501 mrc10672/05/14.....   | 65        |
| C.2) notre-dame-du-bon-conseil paroisse  |           |
| règlement no 405-2014 mrc10673/05/14.....  | 65        |
| C.3) sainte-brigitte-des-saults  |           |
| règlement no 392-2014 mrc10674/05/14.....  | 66        |
| C.4) saint-germain-de-grantham   |           |
| règlement no 497-14 mrc10675/05/14.....  | 66        |
| C.5) saint-lucien  |           |
| règlement no 2013-042 mrc10676/05/14.....  | 67        |

|            |  |                                |
|------------|--|--------------------------------|
| D)         | PROJET DE MODIFICATION AU SCHEMA D'AMENAGEMENT<br>(ECHANGE DE ZONE A LONG TERME - NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL VILLAGE)                 |                                |
| D.1)       | <i>résolution d'adoption du projet de règlement et du document indiquant<br/>la nature des modifications au schéma d'aménagement</i> | <i>mrc10677/05/14</i> ..... 67 |
| D.2)       | <i>avis de motion</i> .....  | 68                             |
| D.3)       | <i>assemblée publique obligatoire</i> <i>mrc10678/05/14</i> .....  | 68                             |
| D.4)       | <i>réduction des délais</i> <i>mrc10679/05/14</i> .....  | 68                             |
| D.5)       | <i>formation de la commission d'aménagement</i> <i>mrc10680/05/14</i> .....  | 68                             |
| <b>10.</b> | <b>GESTION DES COURS D'EAU</b>   |                                |
| A)         | DEMANDE D'EXECUTION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT COURS D'EAU FOURCHE A JEAN-PAUL,<br>BRANCHE # 10 (GC-179) SAINT-GUILLAUME               | MRC10681/05/14 ..... 69        |
| B)         | DEMANDE D'EXECUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURS D'EAU PIERRE FEVRIER,<br>BRANCHES # 14 ET 20 (GC-226) SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM     | MRC10682/05/14..... 69         |
| C)         | DEMANDE D'EXECUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURS D'EAU RIVIERE DUNCAN,<br>BRANCHES # 11 ET 12 (GC-235) WICKHAM                       | MRC10683/05/14 ..... 70        |
| D)         | DEMANDE D'EXECUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURS D'EAU ARMAND DORE,<br>BRANCHE # 8 (GC-237) SAINT-GUILLAUME                          | MRC10684/05/14 ..... 70        |
| E)         | DEMANDE D'EXECUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURS D'EAU THOMAS TOUZIN,<br>BRANCHE # 29 (GC-249) SAINT-GUILLAUME                       | MRC10685/05/14 ..... 71        |
| F)         | DEMANDE D'EXECUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURS D'EAU THOMAS TOUZIN,<br>BRANCHE # 30 (GC-250) SAINT-GUILLAUME                       | MRC10686/05/14 ..... 72        |
| G)         | DEMANDE D'EXECUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURS D'EAU TETE DU RUISSEAU DES CHENES<br>(GC-252) SAINT-GUILLAUME                       | MRC10687/05/14..... 72         |
| H)         | DEMANDE D'EXECUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURS D'EAU RUISSEAU POKASSO,<br>BRANCHE # 1 (GC-254) SAINT-PIE-DE-GUIRE                  | MRC10688/05/14..... 73         |
| <b>11.</b> | <b>MATIERES RESIDUELLES</b> .....  | <b>73</b>                      |
| <b>12.</b> | <b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b> .....   | <b>73</b>                      |
| <b>13.</b> | <b>RAPPORTS DE COMITES AUTRES ET REPRESENTATIONS</b>   |                                |
| A)         | RESEAUX PLEIN AIR DRUMMOND .....   | 73                             |
| B)         | AUTRES .....   | 74                             |
|            | <i>Fédération québécoise des municipalités (FQM)</i>   |                                |
|            | <i>Commission Permanente du Développement Social, Institutions et Démocratie (CPDSID)</i>  |                                |
| <b>14.</b> | <b>DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL</b>   |                                |
| A)         | PACTE RURAL 2007-2014  |                                |
| A.1)       | <i>Rapport d'évaluation du Pacte Rural 2007-2014</i> <i>mrc10689/05/14</i> .....   | 74                             |
| A.2)       | <i>Liste des engagements financiers</i> <i>mrc10690/05/14</i> .....  | 74                             |
| B)         | SDED (CLD DRUMMOND)  |                                |
|            | <i>Nomination des membres du conseil d'administration</i> <i>mrc10691/05/14</i> .....  | 75                             |
| <b>15.</b> | <b>CORRESPONDANCE</b>  |                                |
| A)         | INFORMATION GENERALE .....   | 75                             |
| <b>16.</b> | <b>DIVERS</b> .....  | <b>75</b>                      |
| <b>17.</b> | <b>PERIODE DE QUESTIONS</b> .....  | <b>75</b>                      |
| <b>18.</b> | <b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b> <i>mrc10692/05/14</i> .....  | <b>76</b>                      |